

Délibération n°260008

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Charles BALARDY, Jennyfer BONENFANT, Pascal BOUZIGUES, Nadia BOUALAM, Alexis BRU, Pascale KHAMNOUTHAY, Jean-Pierre DEMNI Céline KUNTZMANN, Arnaud ESPIÉ, Florence PORTRA, Cyrielle POSADAS, Jean-Marc NADAL, Jessica PUECH, Jean-Pierre TORAN, Laura SAPONARO, Bruno VICTORIA

Absent (excusés) : Clément HOLIÉ (pouvoir donné à Bruno VICTORIA)

Secrétaire de séance : Laura SAPONARO

Date de la Convocation : le 17 mars 2026 / Date d’Affichage : le 17 mars 2026 / Date de mise en ligne de la délibération : 22/03/2026

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 18	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :
DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide de fixer le nombre d'adjoints à : 4

La désignation sera faite par scrutin de liste à la majorité absolue.

Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 20 mars 2026



Le Maire,
Gérard POUJADE

La secrétaire de séance,
Laura SAPONARO

informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :
de sa transmission en Préfecture le :
de sa publication/de sa notification le :